



\*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE  
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
DU MERCREDI 02 MAI 2018

En communication

Pascal BAUDE

Pascal BOUCHET

Marc CHATAIN

Serge DAGADA

Jean-Louis DUGRAVOT

Firmin FAZEUILH

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 25

Les membres en communication procèdent à la validation des retours de contrôle des FDME portant sur les journées des 21/22 et 28/29 avril 2018.

Ils constatent encore beaucoup trop d'oublis ou d'anomalies dans le domaine administratif malgré toute la pédagogie déployée par la commission tout au long de la saison (absences de secrétaires, responsables de salle, demandes d'ajouts de joueurs dans les conventions non validées par l'instance fédérale, ...).

Sur la journée du 21/22 avril peu d'anomalies (5 absences de secrétaire) et sur la journée du 28/29 avril, au grand regret de la Commission de nombreux manquements aux obligations et 4 matches perdus par pénalité sportive :

- . OGC NICE COTE D'AZUR HB N1F/P1 (joueuse trop jeune)
- . FC MULHOUSE -18M/P6 (joueur titulaire d'une licence de type C)
- . ENTENTE DE L'OISE -18M/P5 (joueurs pas dans la convention)
- . ENTENTE SUD 93 -18M/P5 (joueur trop jeune).

Le samedi 28 avril, un match non joué comptant pour la 18<sup>ème</sup> journée de N2M/P2 CHARTRES METROPOLE HB 28 / AL LOUDEAC HB. Au vu du cas de force majeure, la COC a décidé de reporter le match et en accord avec les deux clubs, ce dernier est programmé le mardi 08 mai prochain.

A l'occasion de l'Assemblée Générale des Ligues Ultramarines qui s'est tenue sur l'île de La Réunion le jeudi 19 avril dernier, il a été procédé au tirage au sort des matches de barrages seniors masculins accession N2 ainsi qu'au tirage des poules du tournoi ultramarin qualificatif pour les finalités des championnats de France Métros/Ultramarins programmés en juin prochain.

Pour le tournoi ultramarin composé de 5 équipes chez les féminines et 5 chez les masculins, ont procédé au tirage Emmanuel GRANDIN membre du CA et représentant des Présidents des ligues ultramarines et Jacky BETTENFELD Vice-président de la FFHandball.

Pour les matches de barrages, le tirage a été effectué par les Présidents de ligues de Mayotte et Nouvelle Calédonie

Ci-après les résultats des tirages :



**TIRAGE DES POULES ULTRAMARINES**

POULE FEMININE

Poule A : n°1 Réunion, n°2 Guyane

Poule B : n°1 Guadeloupe, n°2 Martinique, n°3 Mayotte

POULE MASCULINE

Poule A : n°1 Réunion, n°2 Mayotte

Poule B : n°1 Guyane, n°2 Guadeloupe, n°3 Martinique

Programme du 04 au 09 juin 2018 Halle G. Carpentier (Paris 13)

**TOURNOI ULTRAMARIN**

**Lundi 04 juin 2018**

HORAIRE	MATCH	POULE	CLUB A		CLUB B
13 H 00	1	FEM POULE B	1B GUADELOUPE	/	3B MAYOTTE
14 H 15	2	MAS POULE B	1B GUYANE	/	3B MARTINIQUE
15 H 30	3	FEM POULE A	1A REUNION (HBF SAINT DENIS)	/	2A GUYANE
17 H 30	4	MAS POULE A	1A REUNION (CASE CRESSONNIERE)	/	2A MAYOTTE
19 H 30	5	FEM POULE B	PERDANT MATCH 1 (GUADELOUPE <u>ou</u> MAYOTTE)	/	2B MARTINIQUE

**Mardi 05 juin 2018**

HORAIRE	MATCH	POULE	CLUB A		CLUB B
13 h 00	6	MAS POULE B	PERDANT MATCH 2 (GUYANE <u>ou</u> MARTINIQUE)	/	2B GUADELOUPE
14 H 15	7	FEM POULE B	VAINQUEUR MATCH 1 (GUADELOUPE <u>ou</u> MAYOTTE)	/	2B MARTINIQUE
15 H 30	8	MAS POULE A	1A REUNION (CASE CRESSONNIERE)	/	2A MAYOTTE
17 H 30	9	FEM POULE A	1A REUNION (HBF SAINT DENIS)	/	2A GUYANE
19 H 30	10	MAS POULE B	VAINQUEUR MATCH 2 (GUYANE <u>ou</u> MARTINIQUE)	/	2B GUADELOUPE



**Finales Ultramarines (mercredi 06 juin)**

HORAIRE	CATEGORIE	CLUB A		CLUB B
14 H 00	Place 3/4 Ultramarin Masculin	<i>(Second poule A)</i>	/	<i>(Second poule B)</i>
16 H 00	Place 3/4 Ultramarin Féminin	<i>(Second poule A)</i>	/	<i>(Second poule B)</i>
18 H 00	Finale Ultramarine Féminin	<i>(Premier poule A)</i>	/	<i>(Premier poule B)</i>
20 H 00	Finale Ultramarine Masculin	<i>(Premier poule A)</i>	/	<i>(Premier poule B)</i>

**Finales Métros/Ultramarines (samedi 09 juin)**

HORAIRE	CATEGORIE	CLUB A <i>(club recevant)</i>		CLUB B <i>(club visiteur)</i>	TITRE DELIVRE AU VAINQUEUR
09 H 30	N3 FEMININE	<i>(Troisième des finales Ultramarines)</i>	/	<i>Le meilleur premier des 8 poules de N3F</i>	<i>Championne de France N3F 2017/2018</i>
11 H 30	N3 MASCULINE	<i>(Vice-Champion de France Ultramarin)</i>	/	<i>Le meilleur premier des 8 poules de N3M</i>	<i>Champion de France N3M 2017/2018</i>
13 H 30	N2 FEMININE	<i>(Vice-Championne de France Ultramarin)</i>	/	<i>Le meilleur premier des 4 poules de N2F</i>	<i>Championne de France N2F 2017/2018</i>
15 H 30	N2 MASCULINE	<i>(Champion de France Ultramarin)</i>	/	<i>Le meilleur premier des 6 poules de N2M</i>	<i>Champion de France N2M 2017/2018</i>
17 H 30	N1 FEMININE	<i>(Championne de France Ultramarin)</i>	/	<i>Le meilleur premier des 3 poules de N1F</i>	<i>Championne de France N1F 2017/2018</i>



### TIRAGE DES BARRAGES N3M ACCESSION N2M

- . le second de la poule 7 contre second de la poule 2
- . le second de la poule 3 contre le second de la poule 5
- . le second de la poule 6 contre le second de la poule 4
- . le second de la poule 8 contre le second de la poule 1

### ORGANISATION DES FINALITES DES BARRAGES N3M ET -18F/M

Après délibération de la Commission sportive et la validation du Bureau Directeur de la FFHandball, ont été retenues sur chacune des compétitions les candidatures suivantes :

COMPETITION & DATE	CLUB ORGANISATEUR
BARRRAGE N3 MAS ACCESSION N2 <i>Samedi 09 juin 2018</i>	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB (6285001)
MOINS 18 MASCULINS CHPT FALCONY & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 26 &amp; Dimanche 27 mai 2018</i>	STADE PESSACAIIS UC HB (6033007)
MOINS 18 MASCULINS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 26 &amp; Dimanche 27 mai 2018</i>	HBC ARAMON (6130037)
MOINS 18 FEMININS CHPT GARCONNET & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 02 &amp; Dimanche 03 juin 2018</i>	BLANC MESNIL SPORT HB (5893012)
MOINS 18 FEMININS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 02 &amp; Dimanche 03 juin 2018</i>	US VENDOMOISE HANDBALL (5441001)

## **RAPPEL**

### **1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES**

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à [sportive@ffhandball.net](mailto:sportive@ffhandball.net) et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT [s.petit@ffhandball.net](mailto:s.petit@ffhandball.net).

### **2/ PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES**

Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND, la FDME ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

### **3/ DELAI DE TRANSMISSION DES RESULTATS (art. 98.7 du RG)**

Le club recevant doit envoyer les feuilles de match électroniques par téléchargement via le logiciel de la FDME comme suit :

- . avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17 h
- . avant 20 h pour les rencontres programmées avant 17 h.



#### 4/ TELECHARGEMENT DE LA BASE DE DONNEES (art. 98.2.2 du RG)

Il est impératif de télécharger au plus tôt la base de données le vendredi midi voire le samedi matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible. Si des anomalies sont constatées pour l'équipe visiteuse ou recevante suite à un téléchargement au-delà des 24 h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier.

#### 5/ CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET ([as.pointet@ffhandball.net](mailto:as.pointet@ffhandball.net)).

#### 6 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier. Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veuillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

**ATTENTION** : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

#### 7 / GESTHAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire **IMPERATIVEMENT** sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 04 mai 2018

Le Président, P. BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 21/22 AVRIL 2018	WE DU 28/29 AVRIL 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission		- ASS. STE MAURE TROYES N2F/P3
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais		
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- H.B.C. SEMUR-EN-AUXOIS N1M/P2 - STELLA SPORTS ST MAUR HB N3M/P4 - GRAND NANCY METROPOLE HB N3M/P5 - CA PONTARLIER HANDBALL N3M/P6 - ES SUCY HANDBALL N3F/P5	- AS BTP NICE HANDBALL N2M/P6 - LES OLNONES VENDEE HB N3M/P2 - PRADES LE LEZ HANDBALL N3M/P8 - HB HERSIN COUPIGNY N3M/P4 - OGC NICE COTE D'AZUR HB LFH (playoffs) - ST GREGOIRE RENNES METRO N3F/P2 - HBC CLERMONT SALAGOU N3F/P8 - MAINVILLIERS-CHARTRES HB -18M/P4 - MASSY OUEST ESSONNE -18M/P5
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>		- OGC NICE COTE D'AZUR HB N1F/P1 - FC MULHOUSE -18M/P6 - ENTENTE DE L'OISE -18M/P5 - ENTENTE SUD 93 -18M/P5
* <u>FORFAIT</u>		

\* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

\*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.